



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Haute Autorité de Santé
Rapport d'activité
2010
Synthèse



La HAS est heureuse de vous présenter son rapport annuel d'activité 2010 sous une forme synthétique plus accessible et en cohérence avec son exigence de respect des valeurs du développement durable. Les principaux travaux réalisés par la HAS durant l'année 2010 y sont présentés.

Pour plus d'informations et de précisions, vous trouverez la version complète de ce rapport d'activité 2010 sur le site Internet de la HAS : www.has-sante.fr, Rubrique Présentation de la HAS.

Les faits marquants 2010

Échanges

→ **Projet HAS 2009-2011 : bilan à mi-parcours**

Le projet stratégique de la HAS pour les années 2009-2011 a donné lieu à un bilan à mi-parcours. Il dresse un inventaire détaillé par type d'action engagée, du niveau d'avancement ou de réalisation des objectifs fixés par l'institution. Cet état des lieux confirme que la feuille de route de la HAS a été tenue et que les services de l'institution se sont fortement mobilisés.

Rencontres HAS 2010

Près de 1 600 personnes : professionnels, représentants d'associations de patients et institutionnels, ont assisté en décembre dernier aux 4^{es} Rencontres de la HAS. Pour cette édition 2010, l'information des patients était au cœur de ces journées puisque deux plénières lui ont été consacrées.

Retrouvez les vidéos, les moments forts et les diaporamas des plénières et des 23 tables rondes dans l'espace dédié aux Rencontres sur le site Internet de la HAS, www.has-sante.fr, Rubrique Événements.

Prochaines Rencontres HAS à Lyon, les 17 et 18 novembre 2011.

→ **Journées régionales**

En 2010, la HAS continue son engagement auprès des professionnels de santé pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins à travers trois journées en région réalisées en partenariat avec les structures régionales d'évaluation (réseau qualité de la région Pays de Loire, CEPPrAL, CCECQA).

→ **Audition publique "Exposition à l'amiante"**

Le 19 janvier 2010, la HAS a organisé au ministère de la Santé une audition publique sur le suivi post-professionnel des travailleurs exposés à l'amiante. Compte tenu des enjeux médicaux et sociaux liés au sujet, le rapport issu de l'audition publique propose une trentaine de recommandations pour améliorer le dépistage et le suivi post-professionnel des personnes exposées.

Réalisations

Mettre la qualité au cœur des pratiques et des comportements individuels

→ **Programmes pilotes**

Fruit d'un travail mené avec les professionnels de santé, les programmes intégrés ou "programmes pilotes" s'intéressent à l'impact clinique pour le patient grâce à une approche incluant les trois dimensions de la qualité des soins : efficacité, sécurité et accès aux soins. En 2010, la HAS a poursuivi ses travaux sur l'infarctus du myocarde et la prévention de la iatrogénie et a développé deux programmes pilotes :

- "Ensemble, améliorons la prise en charge de l'accident vasculaire cérébral (AVC)" continue avec l'élaboration de 41 indicateurs de pratique clinique (IPC), repères partagés de la qualité des pratiques. Ils sont intégrés dans les outils du Plan d'action national AVC 2010-2014 et proposés aux professionnels de santé sur le site de la HAS avec l'ensemble des travaux du programme AVC.
- "Alerte et maîtrise de la iatrogénie (AMI) Alzheimer". En lien avec les professionnels de santé et les autres institutions, la HAS a développé ce programme, dans le cadre du Plan Alzheimer. Il vise à identifier et dénombrer les patients sous neuroleptiques (Alerte) et à évaluer le caractère approprié de la prescription (Maîtrise de la prescription). Une brochure d'information élaborée par les partenaires du programme sur la place des neuroleptiques et des alternatives non médicamenteuses dans la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées est disponible sur le site de l'institution.

→ **Recommandations de bonne pratique**

En 2010, la HAS a engagé l'actualisation des guides méthodologiques pour l'élaboration des recommandations de bonne pratique. Le travail a été conduit en concertation avec les professionnels de santé et les associations de patients. Parmi les recommandations de l'année, l'institution a publié deux travaux sur la prise en charge de l'anorexie mentale et la grossesse à risque.

→ Le développement professionnel continu (DPC)

Dans le cadre d'une étroite concertation avec les représentants des médecins, la HAS a établi une première liste de méthodes pertinentes pour soutenir les programmes de développement professionnel continu.

→ Coopération entre professionnels de santé

Le développement de nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé a été inscrit dans la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST). Les agences régionales de santé et la HAS sont au cœur du nouveau dispositif pour lequel l'institution a proposé des outils pratiques à destination des professionnels de santé. Pour aider ces derniers à élaborer leur protocole de coopération, la HAS a publié deux guides méthodologiques.

→ Systèmes informatiques d'aide à la décision médicale (SADM)

La HAS a étudié la place des systèmes informatiques d'aide à la décision médicale (SADM) disponibles en France et à l'étranger. Son étude, publiée en octobre 2010, dégage des pistes d'actions pour la diffusion des SADM en France et formule des préconisations pour que leur développement contribue à la qualité des soins.

Industriels de santé et associations de patients

La loi HPST fait obligation aux industriels de santé de déclarer à la HAS, à compter de 2010, les aides versées aux associations de patients. Les déclarations, portant sur les aides versées en 2009, sont en ligne sur le site de l'institution. Elles témoignent de la volonté des parties prenantes d'aller vers une plus grande transparence. La HAS a soumis au législateur des propositions d'adaptation du dispositif tendant à limiter l'obligation des déclarations aux seuls industriels soutenant les associations, à définir plus précisément le périmètre des aides, et à s'interroger sur la pertinence des sanctions en cas de non-déclaration.

→ Maladies chroniques et dispositifs d'accompagnement des malades

En partenariat avec l'Institut national du cancer, la HAS a complété en 2010 la collection des guides consacrés aux cancers afin d'améliorer la prise en charge des malades admis en affection de longue durée (ALD). Par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle mission d'évaluation des programmes d'éducation thérapeutique du patient (inscrite dans la loi HPST), l'institution a proposé une grille d'aide à l'évaluation des demandes d'autorisation de programmes pour les agences régionales de santé.

Mettre la qualité au cœur des choix collectifs

→ Évaluation médico-économique

La HAS a poursuivi son travail en matière d'évaluation médico-économique avec 18 études réalisées en 2010. Elle a proposé un guide sur les principes et les méthodes de l'évaluation économique au sein de l'institution, qui a donné lieu à une consultation publique sur le site Internet de la HAS.

Parmi les évaluations marquantes de l'année, une étude médico-économique a été publiée en juillet 2010 sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des statines.

→ Évaluation des médicaments

Dans le cadre de sa mission d'évaluation du médicament afin de donner un avis sur le bien-fondé de leur remboursement et de contribuer à leur bon usage, la Commission de la transparence a rendu 795 avis en 2010. Elle a également mis à disposition des professionnels de santé, sur son site Internet, 81 synthèses d'avis et 3 fiches Bon usage du médicament. La Commission a aussi procédé à la réévaluation de trois classes thérapeutiques : les médicaments indiqués dans le traitement de fond de la sclérose en plaques, de l'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) et de l'ostéoporose. Par ailleurs, la commission a jugé que, parmi 130 nouveaux médicaments, 14 apportaient un progrès thérapeutique.

→ Évaluation des dispositifs médicaux

Avec 159 avis en 2010 la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS) poursuit son travail d'évaluation des dispositifs médicaux tout en diminuant d'un tiers le délai moyen d'instruction des dossiers de demande d'inscription (99 jours). Parmi les évaluations marquantes de l'année, une évaluation d'une technologie prise en charge dans les groupes homogènes de séjours, des systèmes de traitement par pression négative (TPN) a permis de préciser la bonne utilisation de cette technique qui présente un intérêt dans des situations limitées et précises. Une fiche Bon usage a été éditée pour les praticiens. Depuis mars 2010, la Commission propose aux professionnels de santé un nouvel outil d'information consacré au bon usage des dispositifs médicaux : les synthèses d'avis.

→ Évaluation des actes professionnels et des technologies de santé

En 2010, l'institution a évalué les indications et non-indications d'actes fréquents afin d'en préciser le bon usage, comme le dosage des marqueurs cardiaques, et les conditions de bonne réalisation, comme la chirurgie de la cataracte. Elle a aussi évalué des techniques innovantes comme la coloscopie virtuelle, afin de rendre un avis sur leur prise en charge par l'Assurance maladie.

→ Certification des établissements de santé

La HAS a effectué un premier bilan sur le lancement de la nouvelle version de certification des établissements de santé (V2010) qui a été perçue positivement. L'institution a aussi fait évaluer ses standards V2010 et sa procédure de certification par un organisme extérieur, l'*International Society for Quality in Health Care* (ISQua). Cette démarche d'accréditation traduit la volonté de l'institution de se plier aux mêmes exigences, en termes de démarche qualité, que les établissements qu'elle évalue.

Bientraitance et qualité de vie au travail

Dans le cadre de ses actions dites de "portage" des établissements de santé dans leur démarche de certification, l'institution a travaillé en 2010 sur plusieurs thématiques majeures parmi lesquelles : la bientraitance et la qualité de vie au travail dans les établissements. Une étude sur la maltraitance "ordinaire" en établissement de santé a été publiée fin janvier 2010. Les conclusions de ce travail ont été prises en compte dans la nouvelle procédure (V2010). Par ailleurs, l'institution a organisé un séminaire en octobre 2010 autour du thème "qualité de vie au travail et qualité des soins dans les établissements de santé".

→ Accréditation des médecins

Le bilan réalisé par la HAS sur l'accréditation des médecins s'avère globalement positif : un tiers des professionnels de santé concernés s'est engagé dans la démarche après 4 années de déploiement de la procédure. En novembre 2010, l'institution a publié sur son site Internet les programmes de réduction des risques des 17 organismes agréés pour l'accréditation des médecins.

→ Indicateurs en établissement de santé

La HAS a publié l'analyse des résultats de la deuxième campagne de recueil généralisé des indicateurs qualité auprès des établissements de santé (MCO et SSR), accompagnée d'une analyse des facteurs associés à la variabilité des résultats. L'année a été aussi marquée par la publication nationale des indicateurs qualité HAS sur le site « Platines » du ministère de la Santé et la mise à disposition du public par les établissements de santé de leurs résultats.

→ Cancer du col de l'utérus

La HAS recommande aux pouvoirs publics la mise en place, au niveau national, d'un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, qui a fait la preuve de sa supériorité sur le dépistage individuel. Ce nouveau dispositif ne remet pas en cause le principe d'un frottis cervico-utérin (FCU) tous les 3 ans. L'institution préconise un dispositif de dépistage selon 4 axes : s'appuyer sur les acteurs traditionnels du dépistage et en préciser les modalités, améliorer la qualité du dépistage, renforcer le dispositif actuel, et s'adapter aux spécificités territoriales et aux populations.

→ Sécurité des patients

La HAS poursuit son engagement en faveur de la qualité des soins et de la sécurité des patients au niveau européen et international. En 2010, l'institution a continué la coordination européenne pour la France du projet EUNetPaS, pour l'amélioration de la sécurité des soins dont les résultats des travaux ont été présentés à Bruxelles en juillet. L'institution a également coordonné le projet "High 5" initié par l'OMS en France visant à améliorer la sécurité du patient à l'hôpital via la mise en œuvre de protocoles standardisés. Dix-huit établissements de santé volontaires ont été recrutés pour la mise en œuvre de deux protocoles standardisés sur la prévention des erreurs de procédure et de site en chirurgie, et la sécurité de la prescription médicamenteuse aux points de transition du parcours de soins.

Renforcer la performance, la transparence et l'expertise de l'institution

→ Les partenariats institutionnels de la HAS

L'institution a poursuivi sa politique d'ouverture vers ses partenaires institutionnels par deux nouveaux accords de coopération : avec l'Établissement français du sang (EFS) pour renforcer la sécurité de la médecine transfusionnelle et avec l'Agence de la biomédecine pour améliorer la qualité des soins.

→ Les partenariats avec les conseils nationaux professionnels de spécialité

La HAS a poursuivi sa politique de coopération avec les conseils nationaux professionnels et le Collège de la médecine générale pour renforcer l'implication des professionnels dans les démarches d'amélioration des pratiques, notamment par la constitution de recueils de données cliniques (registre), l'identification et la promotion de méthodes pertinentes et l'implication dans l'élaboration de recommandations ou de programmes de bonne pratique.

→ Gestion des conflits d'intérêts

L'indépendance de l'expertise et la prévention des conflits d'intérêts sont au centre des préoccupations de la HAS. En 2010, l'institution a poursuivi le renforcement de ses procédures internes dans un souci d'amélioration continue. Le guide des déclarations d'intérêts et de prévention des conflits a été actualisé.

→ Le contrôle de gestion

L'année 2009 a vu la mise en place dans les principaux domaines d'activité de la HAS d'indicateurs institutionnels de volumétrie, de délai de réalisation et de coût. Cette première étape réussie, l'année 2010 a conforté la démarche qui a été généralisée dans l'ensemble des services en renforçant l'adhésion des acteurs des services métiers et supports.

Les chiffres clés 2010

Évaluer l'aspect médical, économique et de santé publique

Évaluation des médicaments

795 avis de la Commission de la transparence

3 fiches Bon usage et **1** fiche classe

81 synthèses d'avis

83 jours : délai moyen d'instruction des dossiers de demande d'inscription

Évaluation des dispositifs

159 avis de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé

12 avis ou rapports concernant des groupes homogènes de produits

5 fiches Bon usage

33 synthèses d'avis

99 jours : délai moyen d'instruction des dossiers de demande d'inscription

Évaluation des actes professionnels et des technologies de santé

45 avis de la Commission d'évaluation des actes professionnels

20 évaluations technologiques réalisées

11 fiches Bon usage des technologies de santé

Évaluation économique et de santé publique

18 évaluations économiques

6 recommandations en santé publique

Améliorer la qualité et la sécurité des soins

Recommandations de bonne pratique

9 recommandations de bonne pratique, dont **1** réalisée en partenariat

4 guides méthodologiques et **5** fiches méthodologiques

Affections de longue durée

15 guides médecins (dont **5** protocoles nationaux de diagnostic et de soins pour les maladies rares)

14 guides patients

44 actualisations de listes d'actes et de prestations

Programmes pilotes

5 programmes en cours :

- Accident vasculaire cérébral
- Infarctus du myocarde
- Prescription médicamenteuse chez le sujet âgé (PMSA, iatrogénie)
- Prescription des psychotropes chez le sujet âgé (Psycho-SA, AMI-Alzheimer)
- Cancer localisé de la prostate

Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles*

17 organismes agréés pour l'accréditation des médecins

9 786 médecins engagés dans la démarche

6 654 médecins accrédités par la HAS

Certification des établissements de santé

537 établissements certifiés V2/V2007

180 établissements certifiés V2010

730 experts-visiteurs en activité fin décembre 2010

Indicateurs pour l'amélioration de la qualité

1 185 établissements de santé ayant une activité MCO

12 indicateurs recueillis pour le secteur MCO

1 142 établissements de santé ayant une activité SSR

5 indicateurs recueillis pour le secteur SSR

* Chiffres cumulés depuis 2007

HAS Carte d'identité

Missions de la HAS

- Elle accroît la qualité des soins en promouvant leur sécurité, leur efficacité et leur accessibilité. Elle appuie les professionnels de santé dans l'amélioration continue de leurs pratiques cliniques dans les établissements de santé et en médecine de ville.
- Elle contribue par ses avis à accompagner la décision publique pour optimiser la prise en charge financière collective des biens et des services médicaux remboursables et préserver de façon durable le financement solidaire et équitable de notre système de santé.
- Elle promeut les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des usagers. Elle participe à l'information du grand public et à l'amélioration de la qualité de l'information médicale.

Domaines d'intervention de la HAS

- Évaluation du service médical et de l'amélioration du service médical rendu des médicaments, des dispositifs médicaux et des actes professionnels pris en charge par l'Assurance maladie.
- Évaluation économique et de santé publique.
- Élaboration de recommandations de bonne pratique et de guides de prise en charge des affections de longue durée.
- Certification des établissements de santé.
- Développement professionnel continu et accréditation des médecins et des équipes médicales des disciplines porteuses de risques.
- Évaluation des programmes d'éducation thérapeutique et analyse, pour avis, des protocoles de coopération entre professionnels de santé.
- Amélioration de la qualité de l'information médicale : certification de la visite médicale, des sites e-santé et des logiciels d'aide à la prescription.

Statut

- Autorité publique indépendante à caractère scientifique, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière.

Création

- Mise en place le 1^{er} janvier 2005, l'institution a été créée par la loi du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie.

Ressources

- 410 collaborateurs équivalent temps plein dont la moitié issue du monde de la santé.
- Un vivier de plus de 3 000 experts et professionnels de santé externes, dont 726 experts-visiteurs.

Organisation

- Un collège de 8 membres, présidé par le Pr Jean-Luc Harousseau.
- Huit commissions spécialisées.
- Quatre directions opérationnelles dirigées par M. François Romaneix.

Budget

- 63,8 millions d'euros pour le fonctionnement alloués pour l'année 2010.

Charte de déontologie de la HAS

Ses missions imposent à la HAS une exigence particulière d'indépendance et d'impartialité de la part de l'ensemble des personnes participant aux procédures de décision, d'avis ou de recommandation.

La charte de déontologie, élaborée par le groupe "Déontologie et indépendance de l'expertise", présidé par M. Christian Vigouroux (conseiller d'État), et approuvée par le Collège en novembre 2008, fournit un cadre de référence aux personnes apportant leur concours à la HAS pour les comportements et pratiques à adopter dans l'accomplissement de leurs missions. Véritable code de bonne conduite, elle a ainsi pour objet de préciser les obligations déontologiques que ces personnes doivent respecter. Ces règles

s'ajoutent aux règles déontologiques qui leur sont déjà applicables du fait de leur statut ou profession.

La charte s'applique à l'ensemble des personnes apportant leur concours à la HAS : membres du Collège, membres des Commissions spécialisées, agents, qu'ils soient sous contrat de droit public ou privé, à durée déterminée ou indéterminée, stagiaires, intérimaires et vacataires, experts et personnes collaborant occasionnellement aux travaux de la HAS.

Retrouvez l'intégralité de la charte de déontologie de la HAS sur le site www.has-sante.fr, Rubrique Présentation de la HAS-Déontologie.

Retrouvez la version complète du rapport annuel d'activité 2010 de la HAS sur le site www.has-sante.fr, Rubrique Présentation de la HAS



www.has-sante.fr

2, avenue du Stade de France - 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX
Tél. : +33 (0) 1 55 93 70 00 - Fax : +33 (0)1 55 93 74 00

